

Bachelier en gestion des ressources humaines

HELHa Tournai - Frinoise Rue Frinoise 12 7500 TOURNAI

Tél : +32 (0) 69 89 05 06

Fax : +32 (0) 69 89 05 04

Mail : social.tournai@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE G207 GRH: Droit			
Ancien Code	SORH2B07	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	TOGR2070		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Anne-Sophie GAILLET (gailletas@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Le cours vise les modes de rupture du contrat de travail à durée indéterminée et déterminée ainsi que les modalités relatives au licenciement collectif, sans compter sur l'attention portée à la personne du travailleur (protection de sa rémunération et durée de travail). Enfin, la procédure spécifique en cas de conflit en la matière sera étudiée.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **Établir une communication professionnelle**

- 1.1 Rédiger un écrit et présenter un exposé sous les formes professionnelles requises
- 1.5 S'assurer de la transmission et de la compréhension des messages

Compétence 3 **Inscrire sa pratique dans une réflexion critique, citoyenne et responsable**

- 3.4 S'engager dans un processus de formation continue

Compétence 4 **Gérer des situations en administration du personnel**

- 4.1 Interpréter, produire et appliquer dans les délais et selon les formes exigées toutes les opérations et les documents prévus par la législation
- 4.3 Informer sur la législation relative à l'administration du personnel et répondre aux questions qui s'y rapportent

Compétence 5 **Établir des actions " relations humaines" en cohérence avec le projet, la stratégie, la politique de l'organisation dans des contextes nationaux et internationaux**

- 5.1 Procurer les effectifs nécessaires et compétents en fonction du développement de l'organisation et de la légalité
- 5.2 Promouvoir des conditions de travail, un climat social de qualité et respecter les partenaires sociaux

Acquis d'apprentissage visés

Voir fiche d'activité d'apprentissage ci-jointe.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

SORH2B07A Aspects juridiques 2: Législation du travail

30 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

SORH2B07A Aspects juridiques 2: Législation du travail

20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Principe général :

La note de l'activité d'apprentissage constitue la note de l'unité d'enseignement (UE).

Le seuil de réussite pour acquérir les crédits de l'UE est de 10/20. Néanmoins le jury peut souverainement proclamer la réussite de l'unité d'enseignement, même si le seuil de réussite n'est pas atteint pour autant que le déficit soit jugé acceptable au vu de l'ensemble des résultats (cf. articles 139 et 140 du Décret « Paysage »).

La décision du jury, de portée individuelle, est dûment motivée.

Exceptions après délibération du jury :

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans l'activité d'apprentissage de l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'UE.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération de l'activité d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Les formes d'évaluation et les dispositions particulières de l'activité d'apprentissage sont reprises dans la fiche descriptive jointe.

Les modalités d'évaluation et d'examens sont détaillées dans le Règlement spécifique des bacheliers en Communication et Gestion des Ressources Humaines de l'année académique 2025-2026 posté sur ConnectED.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Bachelier en gestion des ressources humaines

HELHa Tournai - Frinoise Rue Frinoise 12 7500 TOURNAI

Tél : +32 (0) 69 89 05 06

Fax : +32 (0) 69 89 05 04

Mail : social.tournai@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Aspects juridiques 2: Législation du travail			
Ancien Code	23_SORH2B07A	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	TOGR2071		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Anne-Sophie GAILLET (gailletas@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Le cours vise les modes de rupture du contrat de travail à durée indéterminée et déterminée ainsi que les modalités relatives au licenciement collectif, sans compter sur l'attention portée à la personne du travailleur (protection de sa rémunération et durée de travail). Enfin, la procédure spécifique en cas de conflit en la matière sera étudiée.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Permettre à l'étudiant :

- de calculer des délais de préavis et les éventuelles indemnités compensatoires de préavis notamment en cas de licenciement manifestement déraisonnable ;
- de déterminer le comportement le plus favorable à l'employeur ou au travailleur en fonction d'une situation de fait.
- d'expliquer la procédure à suivre en licenciement collectif.
- de déterminer les conséquences de la durée de travail presté par le travailleur.
- de se positionner dans un conflit entre l'employeur et le travailleur.
- de calculer le montant d'une saisie sur salaire.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

La rupture du CDI
La rupture du CDD
Le licenciement manifestement déraisonnable
Le licenciement collectif
La rémunération - la saisie sur le salaire
Le temps de travail
La procédure

Démarches d'apprentissage

Le style variera en fonction de la matière abordée mais il sera davantage transmissif (notions théoriques) tout en laissant aux étudiants l'opportunité d'interrompre l'exposé notamment par l'échange d'idées et incitatif pour les matières qui permettent de pratiquer ce style.

Pour la méthodologie : méthode de déduction et d'induction.

Les notes de cours sont à disposition sur la plateforme ConnectED.

Dispositifs d'aide à la réussite

Un temps de pause est prévu avec séance de questions-réponses et discussion avec ma distribution de modèles d'examens. Séance de questions/réponses avant le blocus.

Sources et références

- La loi du 3 juillet 1978 ;
- Loi du 12 avril 1965 ;
- Loi du 16 mars 1971 ;
- Loi du 10 août 2001.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Notes de cours sur ConnectED.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Q 1

Examen écrit pour 100 % des points

Q 3

Examen écrit pour 100 % des points

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).